



UNE OFFRE GLOBALE

**Un moyen simple de répondre aux besoins à court
et à long terme en regroupant des protections
d'assurance vie et maladie**

Assurance et placements
Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}



Une offre globale

La planification est une étape cruciale pour protéger l'avenir financier des clientes et des clients. Il vous faut un moyen simple pour leur offrir une solution de protection financière qui répond à leurs besoins, qu'il s'agisse de jeunes familles qui cherchent à étirer leur budget ou de familles plus matures qui souhaitent maximiser leur protection à mesure que leurs besoins changent.

L'assurance peut jouer un rôle important en aidant à fournir une protection financière, qui permettra de :

- couvrir les paiements hypothécaires;
- fournir un revenu de remplacement;
- payer l'impôt successoral;
- établir un legs personnel;
- couvrir des dépenses médicales imprévues.

Avant de commencer

Il est difficile de prévoir avec certitude les besoins futurs de la clientèle. Il est important qu'un régime puisse s'ajuster à mesure que ses besoins changent.



1. Déterminez la totalité des besoins.

Évaluez le montant d'assurance dont chaque personne a besoin, selon une analyse de leurs exigences à court, à moyen et à long terme.



2. Regroupez le tout dans une offre globale.

Recommandez des produits comme Solution 20^{MD}, Solution 100^{MD}, Empire Vie Protection MG Plus^{MD} 75 avec remboursement de primes au rachat ou à l'échéance et Protection crédit pour invalidité de l'Empire Vie pour créer un régime simple et efficace.



3. Équilibrez le budget.

Déterminez le bon montant d'assurance pour chaque produit en fonction du budget de chaque personne; regroupez le tout dans une seule police. Vous leur permettrez ainsi de réaliser des économies additionnelles sur les frais de police.

Regroupez votre offre

L'Empire Vie offre des produits que vous pouvez regrouper dans une seule police, selon les règles administratives en vigueur au moment de la demande. Vous pourrez ainsi offrir plus de valeur et de flexibilité afin de répondre à l'évolution des besoins de vos clientes et clients.

L'assurance vie temporaire peut couvrir des dettes immédiates. L'assurance vie entière peut répondre à des besoins de planification successorale. L'assurance maladies graves avec remboursement de primes au rachat ou à l'échéance (RPR/E) peut aider à couvrir des dépenses médicales imprévues si une personne se voit diagnostiquer l'une des maladies graves couvertes.

L'ajout de l'avenant Protection crédit pour invalidité^{MC} de l'Empire Vie à l'assurance vie peut aider à couvrir les paiements mensuels de dettes admissibles en cas d'invalidité.



Court terme

Assurance vie temporaire
Solution 20*



Besoins relatifs à la santé

Assurance maladies graves
Protection MG Plus 75 avec RPR/E*



Long terme

Assurance vie entière
Solution 100*



Assurance invalidité

Avenant Protection crédit
pour invalidité de l'Empire Vie*

* Il s'agit de régimes suggérés uniquement. D'autres régimes de l'Empire Vie peuvent convenir. Les conseillères et les conseillers doivent déterminer le produit qui convient aux besoins de chaque personne.

Un ensemble d'options

Cette stratégie simple peut fournir trois options si la situation financière ou les besoins d'assurance venaient à changer.



1. Option de besoins continus.

Les clientes et les clients peuvent réduire leur protection, transformer leur assurance vie temporaire, augmenter leur protection permanente ou tout simplement ne rien changer, si leurs besoins à court terme se transforment en besoins à long terme. Les taux au renouvellement augmenteront les coûts globaux s'ils décident de garder leur assurance temporaire.



2. Option de stratégie de sortie.

Si les clientes et les clients n'ont plus besoin de la protection ou qu'ils ne peuvent plus la payer, les valeurs de rachat garanties et/ou la valeur du remboursement de primes peuvent fournir des fonds s'ils n'ont effectué aucune demande de règlement au moment du rachat.



3. Option d'arrêt des paiements.

Si les besoins à long terme diminuent, une option de se prévaloir de la valeur libérée réduite peut être offerte sans qu'aucun autre paiement ne soit requis. De plus, les clientes et les clients peuvent être admissibles à un remboursement de primes partiel s'ils n'ont effectué aucune demande de règlement d'assurance maladies graves, selon la durée pendant laquelle la protection a été en vigueur.



Avantages

- Garanties : nos régimes offrent des garanties sur la protection et sur les taux des primes dans le contrat. À compter de la 10^e année de la police, Solution 100 offre des valeurs de rachat garanties. De plus, nos produits d'assurance vie avec participation offrent des valeurs de rachat minimales garanties. Il est important de noter que les participations dans les régimes avec participation ne sont pas garanties.
- Flexibilité : l'assurance vie temporaire se renouvelle automatiquement pour que les clientes et les clients puissent demeurer protégés la vie durant. Ils peuvent racheter leur police comportant une valeur de rachat et « encaisser » celle-ci ou la transformer en une police d'assurance libérée et conserver une certaine protection la vie durant, sans devoir payer de primes additionnelles. Cette flexibilité permet de personnaliser les régimes d'assurance selon les besoins de la clientèle.
- Économies additionnelles : regrouper plusieurs protections et plusieurs vies dans une seule police signifie que les clientes et clients ne paient les frais que d'une seule police, ce qui leur permet de réaliser des économies additionnelles.



Offre globale à l'œuvre

Veillez consulter les études de cas en format papier ou électronique sur notre site Web à l'intention des conseillers. Vous y trouverez un exemple de la façon dont fonctionne cette stratégie.



N'hésitez pas à communiquer avec votre directeur ou directrice de comptes ou à nous visiter au www.empire.ca pour obtenir plus de détails sur cette stratégie ou sur les produits indiqués dans ce document.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLÈRES ET AUX CONSEILLERS

L'information contenue dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne peut être considérée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'usage, au mauvais usage ou aux omissions concernant l'information contenue dans ce document.

^{MD} Marque déposée de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. ^{MC} Marque de commerce de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie

259, rue King Est, Kingston ON K7L 3A8

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}

empire.ca info@empire.ca 1 877 548-1881

INS-1185-FR-01/24

